



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 octobre 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Dix-huitième session

Point 2 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

## Déclaration du Président\*\*

### PRST 18/2

À la 38<sup>e</sup> séance, le 30 septembre 2011, le Président du Conseil a donné lecture de la déclaration suivante:

*«Le Conseil des droits de l'homme,*

*Conscient* de la nécessité d'un dialogue constructif entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme et constatant les progrès déjà réalisés par la Haut-Commissaire dans la présentation d'informations sur les sources et la répartition du financement du Haut-Commissariat dans son rapport annuel,

*Soulignant* qu'il importe de renforcer davantage la coopération du Haut-Commissariat avec le Conseil des droits de l'homme dans l'exécution de son mandat et notant qu'il est nécessaire d'échanger des informations à cette fin de manière régulière et transparente,

*Réaffirmant* que la Cinquième Commission est la grande commission de l'Assemblée générale qui est chargée des questions administratives et budgétaires,

*Invite* la Haut-Commissaire à inclure dans son rapport annuel des informations détaillées sur:

*a)* Les crédits imputés sur le budget ordinaire, par programme et par mandat;

*b)* Les contributions volontaires reçues par le Haut-Commissariat et leur affectation précise;

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 novembre 2011).

\*\* La présente déclaration figurera dans le rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa dix-huitième session (A/HRC/18/2), chap. III.

*c)* L'affectation des contributions réservées et non réservées, par programme et par mandat;

*d)* Le financement des procédures spéciales, qui sera examiné dans un cadre mutuellement convenu.».

---